D'ORNANO
PARTNERS

février 2022

CEE LEGAL NEWSLETTER

ACTUALITÉS JURIDIQUESS
pour les investisseurs et les entrepreneurs

- FRANCE: Nouvelle aide concernant coûts fixes consolidation
- HONGRIE: Le Code Civil en transformation
- BULGARIE: Relance de l'administration de l'état
- ROUMANIE: 2023 OCDE objectif
- CROATIE: Les avantages sociaux en hausse
- SERBIE: Facturation électronique obligatoire

en coopération avec

GEORGI POPOV & CO.
LAW FIRM

IVEKOVIĆ ODVJETNIČKI URED LAW OFFICES

A | B
ATANASKOVIĆ I BOŽOVIĆ
Attorneys at Law

D'ORNANO PARTNERS

février 2022

FRANCE

ACTUALITÉS JURIDIQUESS

APERÇU DES RECENTS AMENDEMENTS JURIDIQUES ET DES NOUVELLES LOIS ET REGLEMENTATIONS

NOUVELLE LOI : Publication par l'ACPR d'une « charte Fintech » pour les start-up du secteur financier

L'Autorité de contrôle prudentiel et des résolutions a adopté une charte destinée aux créateurs de Fintechs afin de les aider à mieux comprendre le cadre réglementaire applicable à leur activité, en particulier à l'occasion de l'instruction de leur demande d'autorisation d'exercice.

Les points essentiels :

- Tout d'abord, lorsque le projet financier nécessite une autorisation, il doit être présenté à la Direction des Autorisations de l'ACPR, qui est en charge des agréments et autres autorisations liées aux agréments (prises de contrôle, restructurations, changements de dirigeants, etc.). La charte précise que, afin de faciliter la compréhension et les premiers échanges, la présentation de la Fintech devrait inclure huit séries d'éléments : une présentation de la société, de sa gouvernance envisagée et de son actionnariat ; une présentation de l'activité envisagée ; un schéma des flux financiers montrant les comptes bancaires ou de paiement sur lesquels les fonds vont transiter ; si l'entreprise a déjà identifié des prestations essentielles qui seront externalisées, les principales fonctions concernées et le nom des prestataires pressentis ; un projet de programme d'activité (« business plan ») sur trois ans ; la structure et les modalités de financement du projet ; une présentation synthétique du dispositif de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), ainsi que les responsables des fonctions clés si l'information est déjà disponible ; le calendrier indicatif de dépôt du dossier auprès de l'ACPR et de réalisation du projet dans son ensemble.
- En ce qui concerne, ensuite, le délai d'instruction des demandes, il est précisé qu'il court après la réception de la demande complète d'agrément ou d'enregistrement, c'est-à-dire après la réception de toutes les informations nécessaires aux fins de la décision. Le délai d'instruction « permet à l'ACPR de finaliser son analyse, de se faire communiquer les avis d'autres autorités lorsqu'ils sont requis (AMF ou Banque de France) et de rédiger la note qui sera transmise aux membres du collège de supervision de l'ACPR suffisamment en amont de la séance pour qu'ils puissent en prendre connaissance et arrêter leur décision concernant la demande d'agrément ».
- S'agissant, enfin, de la décision du collège de supervision de l'ACPR, le porteur de projet en est informé dans les deux jours par voie électronique. La charte consacre des développements spécifiques à l'agrément, lorsque celui-ci est requis. La règle ici applicable est « silence vaut refus » ; en d'autres termes, à l'expiration du délai légal d'instruction, le silence gardé par l'ACPR vaut rejet de la demande d'agrément (à l'inverse, en matière d'enregistrement, c'est la règle « silence vaut acceptation » qui s'applique, l'ACPR pouvant s'opposer à l'enregistrement dans le délai d'instruction, à défaut, le demandeur est réputé dûment enregistré).

D'ORNANO PARTNERS

février 2022

FOCUS : Covid-19 : nouvelle aide « coûts fixes consolidation » pour décembre et janvier

Nouvelle venue dans l'éventail des aides compensant les charges fixes des entreprises très affectées par la crise sanitaire, l'aide « coûts fixes consolidation » est destinée aux entreprises des secteurs 1 et 2 et couvre partiellement les charges des mois de décembre 2021 et janvier 2022 (période dite « éligible »). L'aide est mensuelle mais son versement est bimestriel.

- **Caractéristiques de l'entreprise**.

  Sont éligibles à la nouvelle aide les personnes physiques et personnes morales de droit privé résidentes fiscales françaises exerçant une activité économique dès lors que (Décret 2022-111 art.1,I) :

  - elles ont été créées avant le 1er janvier 2019 ;
  - elles n'étaient pas en liquidation judiciaire au 1er mars 2020 ;
  - leur activité principale relève du secteur 1 ou 2 (secteurs d'activité les plus affectés par la crise sanitaire et définis par les annexes 1 et 2 du décret 2020-371 du 30-3-2020 dans sa rédaction en vigueur au 30 juin 2021).

  Les associations assujetties aux impôts commerciaux ou employant au moins un salarié et les propriétaires de monuments historiques ouverts à la visite sont exclus du bénéfice de l'aide « consolidation » (Décret 2022-111 art. 1, I-al. 1).

- **Perte de chiffre d'affaires subie.**

  Les entreprises précitées doivent justifier d'une perte d'au moins 50 % de leur chiffre d'affaires (ou recettes nettes) hors taxe au cours du mois éligible par rapport à celui réalisé le même mois de l'année 2019 (Décret 2022-111 art. 1, I-3° et art. 3).

- **Exigence d'un EBE négatif.**

  Leur excédent brut d'exploitation coûts fixes consolidation au cours du mois éligible doit être négatif (Décret 2022-111 art. 1, I-4°). Cet EBE est calculé ou vérifié, pour chaque période éligible, par un expert-comptable ou par un commissaire aux comptes à partir du grand livre de l'entreprise ou de la balance générale (Décret 2022-111 art. 2, II et art. 4, II).

- **Montant de l'aide « consolidation »**

  Le montant de l'aide est calculé pour la période éligible ; il est limité sur la période du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2022 à un plafond de 12 millions d'euros au niveau de l'entreprise ou du groupe et toutes les aides « Covid » versées sur autorisation de la Commission européenne sont prises en compte dans ce plafond (Décret 202 2-111 art. 2, III).

- **Contrôle a posteriori**

  Dans les entreprises ayant bénéficié de l'aide « coûts fixes consolidation » et dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes, ce dernier devra, à la clôture de ces comptes, vérifier et attester du résultat net de l'entreprise sur l'ensemble de la période éligible (Décret 2022-111 art. 5). S'il apparaît que le résultat net est supérieur à la somme des EBE consolidation pour la période, l'entreprise devra transmettre l'attestation du commissaire aux comptes, dans les trois mois de sa signature, à la Direction générale des finances publiques et cette dernière pourra recouvrer la somme indûment versée. Les autres entreprises bénéficiaires de l'aide devront procéder à la même vérification dans les trois de l'approbation des comptes et, le cas échéant, informer l'administration fiscale. Le non-respect de ces obligations expose l'entreprise au remboursement de l'intégralité de l'aide perçue.

Auteur : D'ORNANO PARTNERS

D'ORNANO PARTNERS

février 2022

HONGRIE

AMENDEMENT : Loi sur les transactions portant sur les terres agricoles et forestières

De nouvelles dispositions concernant les transactions portant sur les terres agricoles et forestières sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022. Conformément à la loi CXXII de 2013 relative aux transactions sur les terres agricoles et forestières, l'acquéreur d'une terre agricole ou forestière doit s'engager à ne pas transférer l'usage de la terre à une autre personne et à ne pas changer l'usage de cette dernière pendant une période de 5 ans à compter de la date d'acquisition. Aux termes des nouvelles dispositions, en cas de transfert du droit de propriété de ces terres à un parent proche, l'engagement pris par le cédant reste contraignant pour le parent cessionnaire. En outre, la loi prévoit désormais que les contrats de vente et de bail de terres agricoles ou forestières devront être notifiés pour approbation directement à l'administration agricole et non plus au notaire public comme c'était le cas auparavant. L'administration agricole peut refuser d'approuver le contrat si elle estime que la valeur de la contrepartie est disproportionnée.

AMENDEMENT : Dispositions du Code du travail relatives au travail à distance

Les nouvelles dispositions relatives au travail à distance entreront en vigueur prochainement lorsque l'état d'urgence décrété à la suite de la pandémie prendra fin. La définition du travail à distance a été élargie pour inclure le cas où un salarié travaille à domicile. Les dispositions du Code du travail relatives au travail à distance s'appliqueront désormais dans tous les cas où le salarié travaille exclusivement ou partiellement sur un lieu autre que le site de l'employeur. Il conviendra néanmoins de préciser explicitement dans le contrat de travail qu'il s'agit d'un travail à distance. Sauf stipulation contraire des parties, le droit de l'employeur de donner des instructions ne couvre que le droit de confier des tâches au salarié et le salarié ne pourra travailler sur le site de l'employeur que pendant, au maximum, un tiers de ses jours de travail. Si le salarié effectue son travail sur un appareil informatique, l'employeur est tenu de l'informer par écrit des règles de santé et de sécurité applicables, et le salarié est libre de choisir son lieu de travail en fonction de ces règles. L'employeur a toujours la possibilité (mais pas l'obligation) d'offrir aux salariés une compensation forfaitaire non imposable pour les coûts de services publics accrus en raison du travail à distance.

NOUVELLE LOI : Décret sur les nomades numériques

Le décret gouvernemental n° 1516/2021 (VII.29.) sur la réglementation du séjour des nomades numériques en Hongrie introduit un nouveau permis de séjour pour cette catégorie de voyageur. La "carte blanche" sera disponible à partir de 2022 pour les ressortissants de pays tiers (ce qui signifie qu'elle ne couvre pas les citoyens de l'UE ou les apatrides) qui, entre autres conditions, sont titulaires d'un contrat de travail valide en dehors de la Hongrie ou détiennent des parts dans une société à but lucratif dans un pays autre que la Hongrie, et utilisent des technologies numériques avancées pour effectuer leur travail ou gérer leur entreprise depuis la Hongrie. Le demandeur ne peut pas travailler dans un but lucratif pendant son séjour en Hongrie, ni détenir de part dans une entreprise située en Hongrie.

En outre, ce permis de séjour ne permet pas à son titulaire de parrainer un permis de séjour pour un membre de sa famille. La carte blanche est valable un an au maximum et peut être prolongée une fois pour une année supplémentaire dans le même but, ce qui signifie qu'une personne séjournant plus de deux ans n'est plus considérée comme un nomade numérique.

FOCUS : MODIFICATION DU CODE CIVIL

D'importantes modifications affectant le droit des sociétés ont été apportées au code civil hongrois - la loi V de 2013 sur le code civil.

- **Apport de capital en espèces**

  L'un des changements le plus important concerne la mise à disposition d'un apport de capital en espèces. À partir du 1er janvier 2022, lors de la création d'une société privée à responsabilité limitée, si un associé décide de ne pas verser l'intégralité de son apport en numéraire lors de la création de la société, il peut choisir de couvrir tout ou partie de son apport restant par les dividendes qui lui sont dus à la fin de l'exercice. Le code civil prévoit également que si le montant total de l'apport en numéraire n'est pas versé à la fin du deuxième exercice complet de 12 mois suivant l'immatriculation de la société, l'associé doit fournir l'apport en numéraire non versé dans les trois mois suivant la date d'adoption des comptes du deuxième exercice complet de 12 mois suivant l'immatriculation de la société.

- **Versements supplémentaires**

  À compter du 1er janvier 2022, les règles relatives aux versements supplémentaires ("pótbefizetés") ont été supprimées des dispositions relatives aux sociétés privées à responsabilité limitée et transférées dans les règles générales applicables aux sociétés commerciales. Par conséquent, toutes les sociétés non cotées (sociétés à responsabilité limitée, sociétés en nom collectif, sociétés en commandite et sociétés anonymes fermées ("korlátolt felelősségű társaságok, közkereseti társaságok, betéti társaságok, zártkörűen működő részvénytársaságok') peuvent désormais demander à leurs membres ou actionnaires d'effectuer un paiement supplémentaire si la société subit des pertes mais souhaite rester viable et que les statuts de la société permettent à l'organe de décision de prendre de telles décisions. Il convient de noter que les sociétés unipersonnelles ont également la possibilité d'imposer des obligations de paiement supplémentaire sans devoir modifier leurs statuts au préalable. En outre, les fonds non utilisés et ainsi reçus par la société ne doivent plus être remboursés aux contributeurs, mais peuvent être conservés à des fins de réserve. De cette manière, la société n'aura pas à décider d'un nouveau versement supplémentaire pour chaque événement économique qui affecterait de façon négative ses liquidités.

- **Conflit d'intérêts**

  Selon les nouvelles dispositions, si un dirigeant se trouve en situation de conflit d'intérêts, cela ne signifie plus qu'il est immédiatement mis fin à son mandat. Désormais, les sociétés ont la possibilité de préciser dans leurs statuts les conséquences juridiques de cette situation.

- **Les personnes morales peuvent être membres d'un conseil de surveillance**

  La règle nouvellement introduite permet aux personnes morales de devenir membres d'un conseil de surveillance. Dans ce cas, la personne morale doit désigner une personne physique pour exercer les fonctions de membre du conseil de surveillance en son nom. La personne désignée sera soumise aux règles applicables aux membres du conseil de surveillance.

- **Dissolution sans successeur légal**

  Désormais, pour décider de la dissolution sans successeur légal, une majorité d'au moins trois quarts des membres ou des fondateurs d'une personne morale sera nécessaire, quelle que soit la forme de la personne morale. (La législation précédente réglementait les proportions de vote différemment pour chaque forme de société).

- **Parts des sociétés à responsabilité limitée**

  Depuis le 1er janvier 2022, les associés d'une société à responsabilité limitée peuvent avoir plus d'une part sociale dans la même société. Toutefois, même si un associé possède plus d'une part sociale, il est considéré comme un seul associé vis-à-vis de la société et les droits de vote liés sont calculés ensemble.

  Enfin, il convient également de mentionner que les dispositions du Code civil relatives à la proportion d'actions ordinaires et d'autres actions des sociétés anonymes ont été supprimées. Ainsi, par exemple, un nouveau modèle d'actionnariat est concevable dans le cas d'une société à responsabilité limitée, où chaque actionnaire peut avoir une participation préférentielle, avec l'inconvénient évident que tous les actionnaires ne peuvent pas avoir de droits préférentiels aux dividendes.

Auteur : D'ORNANO PARTNERS

BULGARIE

ACTUALITÉS JURIDIQUESS

APERÇU DES RECENTS AMENDEMENTS JURIDIQUES ET DES NOUVELLES LOIS ET REGLEMENTATIONS

AMENDEMENT : la TVA réduite sur les restaurants, les voyages et les livres jusqu'à fin 2022

Selon un récent amendement de la loi sur la TVA, le taux réduit de 9% (au lieu de 20%) restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022 pour les restaurants, les services touristiques et sportifs, les livres et les produits pour bébés. Le taux d'imposition préférentiel a été introduit pour la première fois en 2020 dans le cadre des mesures de soutien visant à atténuer les effets négatifs du Covid-19. Ce taux d'imposition avait été conçu comme une incitation fiscale temporaire. Néanmoins pour les hôtels, les campings et les autres services d'hébergement d'hôtes ce taux restera réduit pour une durée indéterminée.

AMENDMENT : Changement RGPD dans le registre BULSTAT

Le numéro d'enregistrement civil personnel des personnes physiques (telles que les entrepreneurs, les avocats, les comptables, etc.) ne sera plus utilisé par le registre administratif national BUSTAT. En effet, à partir du 4 janvier 2022, l'administration attribuera à chaque personne éligible un code à 9 chiffres, en lieu et place du numéro personnel d'enregistrement civil - le code unique à 9 chiffres attribué à chaque citoyen bulgare est dorénavant la clé de toute interaction avec les autorités (comme le numéro de sécurité sociale en France). Le numéro d'enregistrement civil était facilement accessible en ligne sur plusieurs bases de données publiques, telles que le registre BULSTAT, et donc susceptible d'être utilisé à des fins frauduleuses. Ce changement vise à mettre le registre en conformité avec la RGPD, notamment à la suite de récentes piratages informatiques de la base de données BUSTAT ayant affectés les données personnelles de millions de Bulgares.

NOUVELLE LOI sur le contenu numérique, les services et la vente de biens

Une nouvelle loi sur le contenu numérique, les services et les produits à composante numérique est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2022. Cette loi vise à mettre en œuvre les directives européennes 2019/770 et 2019/771 prises dans le but d'adapter les règles de protection des consommateurs aux particularités des produits et services numériques. La loi impose un ensemble d'exigences à tous les fournisseurs de contenu numérique, de services et de produits ayant une composante numérique, y compris les boutiques en ligne et les plateformes numériques devenues de plus en plus populaires. La loi s'applique également aux plateformes sociales et autres produits et services numériques fournis gratuitement en échange des données personnelles de l'utilisateur. Il s'agit d'un nouveau concept qui reconnaît la valeur des données personnelles partagées par les utilisateurs et qui étend ainsi les règles de protection des consommateurs à ces produits et services numériques.

La loi introduit également des exigences de conformité, auxquelles les produits et services numériques doivent répondre. Les produits doivent donc répondre à des attentes en termes de qualité et d'utilisation du produit ou du service numérique, ce qui permet une protection plus efficace des consommateurs. Les commerçants et les prestataires de services dont les produits ou services entrent dans le champ d'application de la loi devront désormais tenir compte non seulement des règles générales de protection des consommateurs, mais aussi des exigences portées par la nouvelle et ainsi adapter leurs conditions générales de vente/d'utilisation.

FOCUS : Les changements structurels majeurs en cours dans le but de relancer l'administration de l'état

La restructuration des pouvoirs publics telle que promise par le gouvernement lors de son investiture à l'aube de 2022 est en cours. Depuis décembre 2021, les compétences et les fonds attribués à chaque ministère ont été redéfinis dans le but de promouvoir la transparence et la responsabilité. Une série d'amendements législatifs, ont été pris en janvier 2022, dans le but d'améliorer l'efficacité de l'administration de l'État et de rendre les pouvoirs publics moins susceptibles de corruption. Sans surprise, ces changements ont perturbé, de façon temporaire, le fonctionnement de l'administration en ralentissant le traitement des demandes des citoyens. Les investisseurs doivent donc être prudents au regard des mesures précitées et en tenir compte dans la planification et le pilotage de leurs projets en Bulgarie.

- **Nouveau ministère de l'innovation et de la croissance**

  Un nouveau ministère de l'innovation et de la croissance a été créé dans le but de rationaliser la gestion des fonds alloués par l'UE, d'une valeur d'environ 3 milliards d'euros, ainsi que pour promouvoir les investissements durables à forte valeur ajoutée. Ce nouveau ministère est le nouvel interlocuteur privilégié des investisseurs qui envisagent de développer des projets en Bulgarie. Ce ministère est issu de la réaffectation de certains départements de l'ancien ministère de l'économie (actuellement le ministère de l'économie et de l'industrie) et de plusieurs autres agences gouvernementales chargées des projets et des financements de l'UE, notamment l'Agence bulgare d'investissement, la Banque bulgare de développement, le fonds gérant les instruments financiers qui faisait auparavant partie du ministère des finances. Le ministre nommé à la tête de ce ministère est un entrepreneur désireux de mettre ses compétences et son expérience acquise dans le secteur privé au service de l'administration publique afin d'optimiser le fonctionnement des services publics dans ce domaine. Un programme opérationnel « Innovation et compétitivité », doté d'un budget de 35 millions d'euros sera lancé en mars 2022, dans le cadre du programme de promotion des investissements en matière d'efficacité énergétique des PME.

- **Stratégie à long terme pour les projets d'infrastructure à grande échelle**

  Le ministère du développement régional et des travaux publics a annoncé comme priorité la mise en place d'un programme quadriennal de rénovation des routes, c'est-à-dire un engagement en faveur de la planification à long terme. Cela permettra une affectation plus efficace des fonds

publics et offrira aux entrepreneurs une meilleure visibilité sur les projets qui pourraient être annoncés dans le cadre d'un appel d'offres. En ce qui concerne la construction, le ministère concerné va modifier la loi sur le zonage et la construction. La loi sur le développement spatial, dont la dernière révision majeure en février 2021, a dessiné les bases de la création de registres centralisés des permis de zonage et de construction au profit des entrepreneurs et du grand public. La nouvelle administration entend s'en inspirer pour accélérer la numérisation de la procédure d'investissement et de construction en vue de la rendre plus efficace et moins contraignante pour les investisseurs.

- **Projet d'agence nationale d'enregistrement**

Une restructuration majeure est envisagée pour les agences chargées de l'enregistrement de l'état civil et des sociétés, des transactions immobilières, du cadastre et des gages spéciaux. Le concept consiste à créer une nouvelle agence d'État comme structure centrale d'enregistrement relevant du Conseil des ministres, qui regroupera :

- L'Agence de l'enregistrement, qui aura la charge du registre du commerce et du registre des biens immobiliers qui revient actuellement au ministère de la Justice ;
- L'Agence du cadastre, qui relève du ministère du développement régional et des travaux publics ;
- La direction générale de l'enregistrement civil et des services administratifs - l'administration chargée de l'enregistrement civil (par exemple, les naissances, les mariages, etc.) et de la base de données nationale sur la population bulgare - au ministère du développement régional et des travaux publics ;
- Le registre central des engagements spéciaux au ministère de la justice.

L'objectif est d'améliorer l'enregistrement et d'atténuer les risques de conflits d'enregistrements en créant un point de contact unique. Actuellement, une transaction immobilière nécessite des vérifications distinctes dans tous les registres énumérés ci-dessus et il arrive que des divergences apparaissent en raison du manque d'échange efficace d'informations entre les administrations.

Initialement, la réforme devait être introduite dans le cadre du paquet législatif du budget de l'État pour 2022. Ce dernier est en retard en raison de la crise politique de 2021, qui a rendu impossible le vote du budget à temps. C'est pourquoi le Parlement lui accorde la priorité dans le but de l'approuver le plus rapidement possible. Cependant, la tentative du gouvernement d'accélérer la réforme structurelle par une telle manœuvre procédurale s'est retournée contre lui - l'absence de débat public approprié sur les amendements majeurs proposés pour plusieurs lois clés (y compris le code de procédure civile) a entraîné une forte opposition des citoyens. Le gouvernement est revenu sur sa décision et a retiré les textes du projet de loi sur le budget de l'État de 2022 au début du mois de février, annonçant qu'il appliquerait la procédure standard pour ces amendements législatifs et mènerait le débat public et la coordination nécessaires.

En résumé, la restructuration de l'administration de l'État est susceptible de se poursuivre à tous les niveaux à une vitesse variable tout au long de l'année 2022. Pour les investisseurs et les entrepreneurs, cela pourrait s'avérer être un avantage, car les personnes nouvellement nommées ont généralement tendance à être plus proactives et progressistes. Compte tenu de l'engagement largement annoncé du nouveau gouvernement en faveur de la transparence et de la responsabilité, l'année s'annonce prometteuse malgré les nombreux défis hérités du passé.

GEORGI POPOV & CO. LAW FIRM

Auteur :
Georgi Popov & Co | Sofia, BULGARIE
en coopération avec D'ORNANO PARTNERS

ROUMANIE

ACTUALITÉS JURIDIQUESS

APERÇU DES RECENTS AMENDEMENTS JURIDIQUES ET DES NOUVELLES LOIS ET REGLEMENTATIONS

ALERTE AUX NOUVELLES LOIS sur la prévention et la restructuration des entreprises en difficulté

Le projet de loi transposant la directive européenne 2019/1023 sur la prévention et la restructuration des entreprises en difficulté vise à moderniser le droit roumain des entreprises en difficulté.

- **Alerte précoce : le stade préventif.**

  Dans le cas où une entreprise accuse des retards ou arriérés dans le paiement de ses dettes ou taxes, l'entrepreneur va recevoir une notification des autorités contenant certaines informations sur les conséquences de sa situation. La notification contiendra les différents stades de difficultés avec les solutions envisageables pour les résoudre ainsi que la possibilité de contacter un agent spécialisé.

- **Accord de restructuration : les solutions amiables de restructuration.**

  A partir d'un certain seuil de difficulté, les entrepreneurs disposent de solutions de restructuration extrajudiciaires. Les cocontractants de l'entreprise s'entendent sur un plan de restructuration de l'entreprise. Les créanciers de l'entreprise devront donner leur accord à ce plan. L'accord de restructuration comprend des remises de dettes et rééchelonnement de ces dernières. De plus, l'accord pourra contenir des dispositions sur une restructuration opérationnelle et stratégique de l'entreprise. Ainsi, on relève que le changement majeur apporté par cette directive consiste en la mise en avant du stade préventif de la procédure des entreprises en difficulté avec un effort accentué pour les négociations préalables et amiables entre les créanciers.

- **L'introduction du financement public « Eximbank »**

  Dans le cadre du régime d'aides d'Etat relatif à la lutte contre la propagation du Covid-19, le législateur roumain a introduit en 2022 un régime d'aides d'Etat sous la forme de prêts à taux d'intérêts bonifiés, dans le but de permettre l'accès au financement des entreprises dépourvues de liquidités en raison de la crise sanitaire, et ainsi permettre la continuité de leurs activités. L'aide est accordée sous forme de prêt à intérêt bonifié libellé en lei, par « EximBank » au nom et pour le compte de la puissance publique. Le prêt sera accordé pour la réalisation d'investissement et/ou le soutien de l'activité en cours. Il pourra être contracté directement auprès de « Eximbank » ou par l'intermédiaire de banques commerciales. Pour pouvoir bénéficier de ce programme de prêts, le régime est applicable à condition de répondre aux critères d'éligibilité fixés. Notamment, sont éligibles aux prêts les personnes morales de droit privé entrant dans la catégorie des PME. Sont visés (i) les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 20 millions de lei (ii) n'étant pas en difficulté au 31 décembre 2019 (iii) ni soumise à une procédure collective de liquidation (iv). De plus, l'entreprise ne doit pas présenter d'incidents majeurs d'impayé (v), ne doit pas être

partie à une procédure judiciaire en cours (vi) et ne doit pas exercer dans certains domaines sensibles tels que la production ou la vente d'armes.

- **Statut des étrangers : le nouveau concept de « nomade numérique »**

  Le droit des étrangers a été modifié en ce début d'année par le législateur roumain avec l'introduction du concept de « nomade numérique ». Le nomade numérique est une personne résidente hors du territoire Roumain et qui exécute son contrat de travail à distance, soit hors de Roumanie. Ce dernier travaille dans un nombre non déterminé de domaines à condition que son activité soit exercée en ligne, il est notamment fait référence aux activités de consultant, blogueur et programmeur. Avec ce nouveau concept, à compter du 14 janvier 2022, le nomade numérique pourra demander un visa de long séjour pour rester sur le territoire Roumain ou y voyager à condition (i) d'être titulaire d'un contrat de travail conclu avec une société située en dehors de Roumanie (ii) de disposer d'un revenu tiré du contrat de travail (iii) et de réaliser son activité à distance du territoire via internet.

FOCUS : les discussions sur l'adhésion de la Roumanie dans l'OCDE

Lors de sa réunion en date du 18 janvier 2022, le Conseil des Affaires économiques et financières (ECOFIN) confirme la nécessité de transposer dans le droit de l'Union européenne les nouvelles dispositions prévues par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) d'ici le 1er janvier 2023. Dans un même temps, un nouvel élan dans les négociations d'adhésion de la Roumanie à l'OCDE a été observé.

Ces dernières années, l'un des principaux obstacles ressortant des pourparlers tenait aux difficultés pour le pays de se conformer aux exigences normatives budgétaires. Toutefois, la Roumanie a récemment progressé dans le domaine budgétaire et fiscal. Cela a été relevé notamment dans ses progrès réalisés dans la légalité de sa législation fiscale, notamment via la nouvelle imposition des bénéfices et sur les plus-values réalisées. Les récentes évolutions observées laissent cependant en suspens la question de la suffisance de ces efforts, c'est-à-dire celle de savoir si la Roumanie dispose d'une économie de marché assez stable et forte pour pouvoir adhérer à l'OCDE. En effet, selon le dernier rapport de l'OCDE sur la Roumanie « Making Dispute Resolution More Effective » publié le 25 mai 2021, la Roumanie respecte moins de la moitié des 14 normes minimales, bien qu'elle ait réussi à combler un certain nombre de lacunes identifiées par l'OCDE. A titre illustratif, l'OCDE a constaté que bien que la Roumanie dispose d'un réseau développé de conventions fiscales et soit partie à la Convention sur l'élimination des doubles impositions en matière d'ajustement des bénéfices des entreprises associées, environ un tiers des traités ne contient pas de disposition sur la mise en œuvre d'un accord amiable relatif à la suppression de la double imposition. De plus, un quart des conventions ne prévoient pas de délai pour la demande de suppression de cette double imposition. L'OCDE a également noté que la Roumanie n'a pas de plan pour cibler les conventions allant au-delà de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures conventionnelles fiscales visant à prévenir l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert des bénéfices.

Auteur : D'ORNANO PARTNERS

CROATIE

ACTUALITÉS JURIDIQUESS

APERÇU DES RECENTS AMENDEMENTS JURIDIQUES ET DES NOUVELLES LOIS ET REGLEMENTATIONS

AMENDEMENT : Salaire minimum

La réglementation du système de salaire minimum en Croatie a subi un changement important par l'amendement de la loi sur le salaire minimum, qui est entré en vigueur le 1er décembre 2021. Elle exige que le salaire minimum soit fixé dans le contrat de travail uniquement en montant brut, alors qu'il était auparavant possible de fixer le montant net (c'est-à-dire sans mention des impôts et charges sociales déductibles). Le montant du salaire minimum applicable en Croatie du 1er janvier au 31 décembre 2022 est fixé au montant brut de 4 687,50 HRK (environ 622 euros), ce qui représente une augmentation d'environ 9 % par rapport au niveau de 2021 selon le décret sur le montant du salaire minimum pour 2022. En outre, l'indemnité légale due pour des conditions de travail difficiles doit être versée en plus du salaire minimum - elle ne doit plus être définie comme étant incluse dans celui-ci. Pour les employeurs, l'amendement permet une meilleure planification budgétaire à long terme, même s'il entraîne une légère augmentation des coûts salariaux.

NOUVELLE LOI : La cotisation à la Chambre de commerce croate n'est plus obligatoire pour tous les entrepreneurs.

Selon la nouvelle loi sur la Chambre de commerce croate, en vigueur depuis le 4 janvier 2022, l'adhésion à la Chambre de commerce croate reste obligatoire pour toutes les personnes morales exerçant une activité économique et ayant leur siège social en Croatie. Toutefois, les entrepreneurs qui se qualifient de petits entrepreneurs (c'est-à-dire les entités juridiques qui ne dépassent pas deux des trois critères suivants :

- le total des actifs ne dépasse pas 7 500 000 HRK (environ 996 000 EUR),
- revenu total jusqu'à 15 000 000 HRK (environ 1 992 000 EUR) et
- nombre d'employés jusqu'à 50,

ne sont plus obligées de payer une cotisation à la Chambre de commerce croate.

Bien que le montant de la cotisation ne soit pas trop important (d'environ 20 EUR à environ 528 EUR par mois selon la taille de l'entreprise), la suppression de la cotisation est considérée comme une étape positive vers la réduction de la charge administrative globale des entrepreneurs en Croatie.

ALERTE AUX NOUVELLES LOIS : Préparatifs pour l'adoption de la loi sur l'euro

Le 17 janvier 2022, le gouvernement croate a présenté un projet de loi sur l'introduction de l'euro comme monnaie officielle de la République de Croatie, dont l'adoption est prévue en avril 2022. Le texte, qui devrait rester essentiellement le même que celui proposé par le gouvernement après la consultation publique, prévoit l'adoption de l'euro comme monnaie officielle de la Croatie à partir du 1er janvier 2023, à condition que l'annonce officielle de l'adhésion à la zone euro arrive au milieu de l'année 2022. Les travaux préparatoires nécessiteront la modification d'au moins 46 lois et 72 règlements pour les mettre en conformité dans un délai très court - jusqu'au 15 juillet 2022, ce qui représente un défi important pour le gouvernement et l'administration en charge de la mise en œuvre de la feuille de route.

IVEKOVIĆ ODVJETNIČKI URED LAW OFFICES

Auteur : Branimir Iveković
Iveković Law Offices| Zagreb, Croatie
en coopération avec D'ORNANO PARTNERS

SERBIE

ACTUALITÉS JURIDIQUESS

APERÇU DES RECENTS AMENDEMENTS JURIDIQUES ET DES NOUVELLES LOIS ET REGLEMENTATIONS

AMENDEMENT : Loi sur les sociétés et l'enregistrement a l'agence des registres des entreprises

L'administration publique serbe vise à améliorer le processus d'enregistrement des sociétés et à alléger les formalités qui y sont liées en favorisant l'utilisation de systèmes électroniques. L'objectif est d'accélérer l'enregistrement et de réduire considérablement la quantité de papier déposée et utilisée par l'administration publique. Selon un amendement juridique, à partir de mai 2023, une demande d'enregistrement d'une société en Serbie devra être déposée exclusivement sous forme électronique auprès de l'Agence serbe des registres du commerce. Il ne sera donc plus possible de déposer une telle demande papier auprès de l'agence, comme c'était la pratique courante jusqu'à présent. Pendant la période de transition, le dépôt papier restera une alternative possible.

AMENDEMENT : Impôts et cotisations sociales sur les salaires des employés

À compter du 1er janvier 2022, un amendement de la loi sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de la loi sur les contributions à la sécurité sociale obligatoire a introduit plusieurs incitations destinées à aider les employeurs et à les encourager à embaucher de nouveaux employés. Le montant du salaire exonéré de l'impôt sur le revenu passe de 18 300 RSD (environ 156 EUR) à 19 300 RSD (environ 164 EUR), tandis que la contribution à l'assurance retraite et invalidité est réduite de 0,5 % (de 25,5 % à 25 %) dans le but d'alléger la charge financière des employeurs. En outre, plusieurs nouvelles incitations fiscales sont introduites, et la validité de certaines mesures existantes est étendue pour s'appliquer aux employés nouvellement embauchés.

NOUVELLE LOI : Loi réglementant le traitement des documents et des archives des entreprises

La nouvelle loi sur les archives et les règles de conservation impose un certain nombre d'obligations aux entreprises en matière de traitement des documents commerciaux et des archives de l'entreprise. Si ces obligations reprennent des exigences déjà existantes dans diverses lois, les sanctions pour non-conformité introduites par la nouvelle loi sont considérablement plus élevées. Les entreprises sont donc incitées à adapter leur processus documentaire et à le mettre en conformité avec les règles actuellement en vigueur. Par exemple, l'entreprise est tenue de mettre en place un règlement concernant le traitement des documents commerciaux et des archives de l'entreprise ; il doit également y avoir un employé en charge de ces activités qui servira de point de contact pour les autorités de contrôle.

FOCUS : FACTURATION ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE À PARTIR DE 2022

En 2022, l'un des principaux changements dans l'activité des entreprises en Serbie sera l'introduction obligatoire de la facturation électronique pour certains types d'entités. Une nouvelle loi sur la facturation électronique (ci-après la "loi"), adoptée en mai 2021, exige que, tout au long de l'année 2022, les entreprises serbes adaptent leur facturation à ses exigences. La période de transition a déjà été prolongée par une modification de la loi pour tenir compte de l'effort substantiel requis par les entreprises pour réorganiser leurs opérations conformément aux nouvelles règles - certaines obligations doivent entrer en vigueur en mai ou en juillet 2022, tandis que d'autres ont été reportées à janvier 2023.

La loi introduit un système de facturation électronique pour toutes les activités concernant l'émission, l'envoi, l'acceptation, le traitement et le stockage des factures. Il sera applicable au secteur public (autorités de l'État et entreprises publiques), ainsi qu'à certaines entités juridiques du secteur privé (par exemple, les entreprises enregistrées dans le système de TVA). Pour le reste des entités juridiques privées, la facturation électronique est une option, et non une obligation. Par conséquent, toutes les factures relatives à des transactions avec ces entités juridiques doivent être établies uniquement sous forme électronique.

La facturation électronique sera traitée par un système spécial de facturation numérique géré par un département désigné du ministère des finances. L'accès et l'utilisation de ce système en ce qui concerne la création, l'échange, le stockage et le traitement des factures électroniques seront fournis gratuitement aux entités juridiques éligibles. Ces dernières peuvent également confier le traitement des factures électroniques à des intermédiaires de l'information, c'est-à-dire à des sociétés autorisées à fournir de tels services par le ministère des finances.

Les informations à inclure dans chaque facture électronique ainsi que le format du document sont définis dans la loi. Les factures électroniques doivent être émises conformément aux normes serbes de facturation électronique, qui sont en général alignées sur les normes européennes correspondantes. La loi définit également la livraison et l'acceptation de la facture électronique - elle est réputée livrée dès son émission ; en ce qui concerne l'acceptation, les règles diffèrent selon que le destinataire appartient au secteur public ou au secteur privé. Si une entité juridique du secteur public n'accepte ou ne rejette pas explicitement une facture électronique dans un délai prescrit, cette facture est réputée acceptée. Au contraire, en l'absence de déclaration d'une entité du secteur privé, la facture est réputée rejetée.

La loi est susceptible de créer une pratique judiciaire conflictuelle dans certains domaines de son champ d'application, car il reste à voir comment sa mise en œuvre sera menée.

Auteur :

Atanasković I Božović | Belgrade, SERBIE

en coopération avec D'ORNANO PARTNERS

A I B
ATANASKOVIĆ I BOŽOVIĆ
Attorneys at Law

D'ORNANO
PARTNERS

février 2022

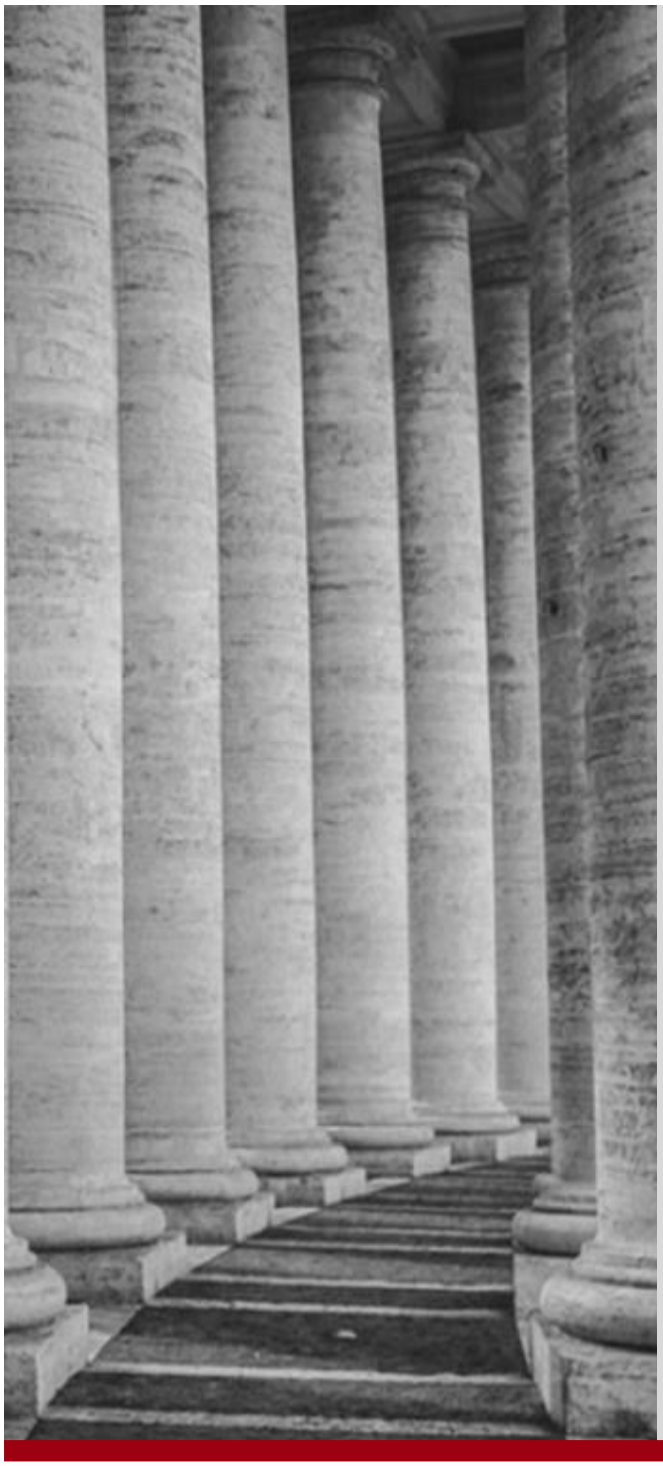

À propos de d'ORNANO PARTNERS

D'ORNANO PARTNERS est un cabinet d'avocats international profondément ancré en Europe centrale et orientale et en France. Nos avocats offrent une connaissance approfondie des marchés locaux combinée à une expérience internationale inégalée.

Nous favorisons une approche intégrée, multidisciplinaire et transfrontalière, basée sur nos fortes capacités et la synergie entre nos bureaux européens qui travaillent en étroite collaboration.

Nous fournissons une assistance juridique dans les disciplines principales suivantes :

- **Transactions-Fusions et acquisitions**
- **Opérations immobilières**
- **Contentieux stratégiques**
- **Grands projets et investissements structurels**
- **Conseil juridique**

En 2020, l'associé fondateur, François d'Ornano, a été reconnu par «Chambers & Partners Global» pour sa grande expertise et connaissance juridique et contextuelle de la région de l'Europe centrale et orientale.